



Poisson d'avril ! ...La perchaude du lac Saint-Augustin.

La perchaude est un résident de longue date au lac Saint-Augustin. On a noté sa présence lors du premier inventaire de poissons réalisé au lac en 1958.

Depuis, le nombre d'espèces de poissons a chuté mais la perchaude est toujours présente et elle a proliféré. En 2015, elle représentait 86% des individus capturés lors d'une pêche expérimentale réalisée dans le cadre d'une diagnose écologique du lac.



La perchaude du lac Saint-Augustin

Les perchaudes capturées étaient nombreuses et de tailles diversifiées, allant de 3,5 à 31 cm, ce qui confirme que la population se porte bien. Il faut dire que la perchaude s'adapte au fond boueux, à une grande variation des températures de l'eau et à un manque d'oxygène dissous.

La prolifération de la perchaude au lac Saint-Augustin s'explique aussi par la disparition de ses principaux prédateurs, soit l'achigan, le brochet et le doré. Dans d'autres lacs, les populations de ce poisson ont chuté en raison des épisodes récurrents d'algues bleu-vert qui entrent alors en compétition avec la végétation aquatique. Or, il semble que cette végétation soit importante pour la survie de la perchaude car elle lui offre nourriture et refuge en plus de servir de support pour retenir le long chapelet gélatineux qui contient les œufs et qui est libéré au printemps lors de la période de fraie. La perchaude ne construit pas de nid.

Si vous avez expérimenté la pêche au lac Saint-Augustin, une de vos prises étaient sûrement la perchaude. On la reconnaît surtout à ses sept barres noires en forme de V sur ses côtés, à ses deux nageoires dorsales séparées dont la première est épineuse et aux nageoires de ses flancs et de sa queue qui sont de couleur orangée.

La chair de ce poisson est reconnue pour son goût fin. Toutefois, il faut toujours tenir compte de l'accumulation potentielle de contaminants dans les poissons. Selon le Guide de consommation du poisson de pêche sportive en eau douce (MDDELCC), il est recommandé de consommer un seul repas de perchaude (230 grammes ou 8 onces de poisson frais) par semaine ou moins.

Venez nous faire part de vos histoires de pêche au lac Saint-Augustin, lors de l'assemblée générale annuelle du CBLSA qui se tiendra le mercredi 19 avril prochain, à 19h, à la salle Jobin de l'Hôtel de Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ! www.lacsaintaugustin.com